

Note de cadrage

Cette note entend présenter précisément l'épreuve aux candidats, aux formateurs, aux concepteurs de sujets, aux membres du jury et aux correcteurs. Chacun, selon sa qualité, pourra y trouver tant des recommandations générales que des recommandations qui lui sont plus spécifiquement destinées.

LE COMMENTAIRE DE TEXTE **Concours externe, interne et de 3^{ème} voie**

Intitulé officiel :

Concours interne : un commentaire de texte portant sur un sujet d'ordre général...

Concours externe et de 3^{ème} voie : un commentaire portant sur un sujet d'ordre général...

Spécialités archéologie, archives, inventaire, musées :

... relatif aux civilisations européennes

Spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel :

... relatif à la culture scientifique, technique et naturelle

Cette épreuve comporte un programme réglementaire pour les concours externe et de 3^{ème} voie.

➤ **Durée : 4 heures**

➤ **Coefficient : 3**

I- UN SUJET D'ORDRE GÉNÉRAL

A- Une culture générale appliquée

L'intitulé réglementaire de l'épreuve ("un sujet d'ordre général") laisse entendre sans aucune ambiguïté qu'il s'agit bien d'une épreuve de culture générale. Les connaissances spécialisées sont, pour leur part, évaluées aux concours externe et de 3^{ème} voie par l'épreuve de "composition sur un sujet portant sur l'une des spécialités".

Le champ de cette culture est toutefois circonscrit par l'intitulé réglementaire :

- le sujet est relatif aux civilisations européennes pour les spécialités archéologie, archives, inventaire, musées ;
- il porte sur la culture scientifique, technique et naturelle pour la spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel.

Ce champ excède ainsi celui des connaissances propres à chaque spécialité et le sujet peut être commun aux spécialités archéologie, archives, inventaire, musées, voire à toutes les spécialités s'il porte sur la partie du programme qui leur est commune.

B- Un programme

Un arrêté du 2 septembre 1992 fixe le programme de cette épreuve pour les concours externe et de 3^{ème} voie. On peut le considérer comme également valable pour le concours interne :

- *Spécialités archéologie, archives, inventaire, musées :*

"les sujets relatifs notamment aux phénomènes politiques et idéologiques, économiques, sociaux, techniques, ethnologiques, artistiques, archéologiques sont posés dans le cadre d'une perspective historique allant de l'Antiquité à nos jours."

- *Spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel :*

“les sujets relatifs notamment aux phénomènes économiques, sociaux, scientifiques, techniques et naturels, et ethnologiques sont posés dans le cadre d’une perspective historique allant de l’Antiquité à nos jours.”

L’arrêté précise également, pour toutes les spécialités, que “les sujets doivent toujours comporter un lien avec la civilisation française.”

L’intitulé réglementaire et le programme de l’épreuve soulignent ainsi la nécessité de l’inscription dans l’histoire de sujets qui ne sauraient être exclusivement contemporains ou d’actualité.

C- Des annales

A titre indicatif, les sujets de commentaire des précédentes sessions organisées par le CNFPT ont été les suivants :

Session 2003

Concours interne :

- *Spécialités archéologie, archives, inventaire, musées :*

texte de Jean-Pierre Rioux (décembre 2002) sur “Les traces de l’histoire”.

- *Spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel :*

texte de Pénélope Theologi-Gouti (2003) : “Le Musée des sciences et techniques : archives de la recherche universitaire ouvertes aux différents publics”.

Concours externe et de 3^{ème} voie :

- *Spécialités archéologie, archives, inventaire, musées :*

un bref extrait d’un texte de Cornelius Castoriadis (1976) sur “le phantasme du contrôle total”, le commentaire portant sur la pertinence du concept dans les musées, archives et bibliothèques qui numérisent et stockent l’information.

- *Spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel :*

texte de Pénélope Theologi-Gouti (2003) : “Le Musée des sciences et techniques : archives de la recherche universitaire ouvertes aux différents publics”.

Session 2006

Concours externe, interne et de 3^{ème} voie :

- *Spécialité archéologie :*

un bref extrait d’un texte tiré du rapport du sénateur Yann Gaillard (29 janvier 2005) proposant “une nouvelle politique archéologique”.

- *Spécialité archives :*

texte d’Alain Erlande-Brandeburg (1999) sur “l’archiviste au sein de la nation démocratique”, extrait des « Mélanges Charles KECSKEMETI » (1999)

- *Spécialité inventaire :*

texte d’Henri-Pierre Jeudy, extrait de La Machinerie patrimoniale (2001) sur “la conservation patrimoniale”.

- *Spécialité musées :*

un bref extrait d’un article de Jacques Le Goff (Le Monde, 7 janvier 1997) sur “l’amour du patrimoine”.

- *Spécialité patrimoine scientifique, technique et naturel :*

texte de Philippe Guillet (2001) : “Patrimoine scientifique et technique : que faut-il conserver pour le futur ?”, extrait de « Réflexions sur le patrimoine scientifique et technique », Actes des journées d’études de l’OCIM » (2001)

II- UN COMMENTAIRE

A- Comprendre et faire comprendre le texte

Le commentaire du texte requiert une aptitude à en identifier sans ambiguïté le thème et les idées principales.

Le candidat doit être capable de présenter de manière organisée ces différentes idées, en faisant appel à des connaissances personnelles afin de les éclairer et de les illustrer.

Ces connaissances peuvent être puisées dans l'actualité, dans l'histoire, dans le champ des savoirs propres à la spécialité du candidat, nourries de la lecture d'ouvrages du même auteur ou d'autres auteurs sur le même thème, etc.

La paraphrase, l'accumulation sans plus-value de citations ne sauraient constituer une technique acceptable de commentaire.

B- Discuter le texte

Le commentaire mesure également l'esprit critique du candidat et sa capacité à mobiliser des connaissances personnelles pour prolonger voire remettre en question les idées de l'auteur en développant ses propres idées, sous réserve de les étayer solidement. Il est toutefois indispensable d'éviter les longues digressions hors-sujet et sans lien avec le texte.

III- LA FORME DE L'ÉPREUVE

A- La forme du sujet

Le sujet prend, pour les concours externe et de 3^{ème} voie comme pour le concours interne, la forme d'**un texte d'environ une page**. Le sujet peut ainsi être commun aux concours externe, interne et de troisième voie.

L'auteur, la source et la date du texte sont précisés à la fin du texte.

Ce texte n'est accompagné d'aucune autre commande qu'une phrase du type : "Commentez le texte suivant : "

B- La forme du commentaire

Le commentaire se rattache à la famille des épreuves de composition ou de dissertation de culture générale.

Aussi, il comprend une introduction comportant une entrée en matière, une contextualisation du sujet, une problématique et une annonce de plan. L'introduction peut également contenir, le cas échéant, une rapide présentation de l'auteur et de l'œuvre dont est issu le texte.

Le plan n'est pas matérialisé (pas de numérotation des parties ou sous-parties dans l'annonce de plan, pas de titrage ni de numérotation des parties, sous-parties et paragraphes dans le développement). En revanche, le plan est rendu apparent par une utilisation cohérente des sauts et des retraits de lignes.

Le commentaire comporte une conclusion.

Le commentaire doit être intégralement rédigé (pas de style télégraphique, "prise de note") : l'exigence (orthographe, syntaxe) est, là encore, la même qu'en composition ou dissertation. La qualité du style joue un rôle déterminant dans l'évaluation du commentaire par les correcteurs.

IV- UN BARÈME GENERAL DE CORRECTION

La copie est d'abord évaluée sur 20 points, avant que des points ne soient le cas échéant retirés pour des erreurs d'orthographe ou de syntaxe.

A- Critères d'appréciation

Un commentaire de texte devrait obtenir la moyenne ou plus lorsqu'il :

- présente les principales idées du texte en les reformulant dans le cadre d'un plan clair et structurant,
- et :
- fait preuve de la capacité du candidat à mobiliser des connaissances personnelles pertinentes,
- et :
- est rédigé dans un style clair et personnel.

Un commentaire ne devrait pas obtenir la moyenne lorsqu'il :

- contient des contresens laissant apparaître un défaut de compréhension grave du texte,
- ou :
- expose des arguments de manière désordonnée et imprécise,
- ou :
- n'apporte aucune plus-value au texte et le paraphrase,
- ou :
- développe longuement des arguments hors-sujet, sans lien réel avec la problématique du texte,
- ou :
- est rédigé dans un style particulièrement incorrect,
- ou :
- demeure inachevé.

B- Orthographe, syntaxe

A titre indicatif, le barème mis en œuvre par le CNFPT était le suivant :

"2 points seront retirés au total de la note si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe."